



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 69444

Texte de la question

M. Christophe Sirugue attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme du lycée en cycle terminal. La relégation de l'histoire et de la géographie dans les matières optionnelles pour la filière scientifique entre en contradiction avec la nécessité de formation à la citoyenneté et ce d'autant plus que le programme de terminal recouvre la période contemporaine de notre histoire. La spécialisation accentuée de la classe de terminale ne correspond pas au modèle d'enseignement républicain, à la transmission d'une culture généraliste commune nécessaire au sentiment d'appartenance à une communauté nationale. Il est indispensable que les futurs scientifiques possèdent la hauteur de vue et la capacité de réflexion critique que seule permet la connaissance du passé. Aussi lui demande-t-il de réintégrer l'histoire et la géographie parmi les matières du tronc commun des terminales scientifiques.

Texte de la réponse

Les arrêtés du 27 janvier 2010 publiés au Journal officiel de la République française du 28 janvier 2010 définissent l'organisation et les horaires de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal de la voie générale. La réforme du lycée entrera en application à compter de la rentrée 2010 en classe de seconde générale et technologique, à compter de la rentrée 2011 en classe de première et à compter de la rentrée 2012 en classe terminale. Le principe de spécialisation progressive qui est à la base de la nouvelle réforme du lycée ne se traduit pas par une réduction de la culture générale commune à l'ensemble des lycéens : en classe de seconde, les enseignements communs à tous les élèves - dont l'histoire-géographie - constituent près de 80 % du total des enseignements ; en classe de première des séries générales, ils constituent près des deux tiers du total des enseignements, le reste étant constitué par des enseignements spécifiques aux différentes séries. Cette importance de la culture commune - dont la formation du citoyen est partie intégrante - vise à permettre une plus grande fluidité des parcours, autoriser la réversibilité des choix d'orientation et des corrections de trajectoire ; en classe terminale, le parti a été pris de renforcer la caractérisation de chaque série de manière à mieux assurer la transition vers l'enseignement supérieur. Les enseignements communs - largement privilégiés en classes de seconde et de première - représentent un tiers du total des enseignements. S'agissant en particulier de la série S, l'objectif est d'attirer en priorité vers cette série les élèves motivés par les sciences. La situation actuelle de cette série qui attire une part non négligeable d'élèves non scientifiques, parce qu'elle offre le plus de débouchés valorisants vers l'ensemble des filières du supérieur, n'est en effet pas satisfaisante. Il convient par ailleurs d'enrayer la désaffection des bacheliers S envers les filières scientifiques. Dans ce contexte, la modification du statut de l'histoire-géographie en tant qu'enseignement obligatoire en classe terminale S va de pair avec le renforcement de la part de la formation scientifique dans cette série. Cela ne signifie nullement que l'importance de l'histoire-géographie dans la formation des futurs scientifiques soit négligée : il convient de rappeler à cet égard que, dans le cadre de la réforme du lycée, cette discipline voit son horaire porté à 4 heures en classe de première S contre 2 h 30 actuellement. Cette discipline fera l'objet d'une épreuve anticipée au baccalauréat. De plus, en classe terminale, les élèves de cette série pourront choisir une option facultative de 2 heures en plus des deux options permises pour l'ensemble des élèves des séries

générales. Cette option sera prise en compte au baccalauréat. La formation à la citoyenneté concerne par ailleurs de nombreuses disciplines enseignées en lycée. Elle trouve notamment un point d'appui privilégié dans le cadre de l'enseignement obligatoire d'éducation civique, juridique et sociale.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Sirugue](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69444

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 734

Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 5034